



Municipalité de Saint-René-de-Matane

RÉSUMÉ

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

ANNÉE 2023

MAIRE :

Rémunération : 10 155.24 \$
Allocation des dépenses : 5 092.20 \$

TOTAL ANNUEL : 15 247 44 \$

CONSEILLER/ÈRE :

Rémunération : 3 340.56 \$
Allocation des dépenses : 1 668.36 \$

TOTAL ANNUEL : 5 008.92 \$

22

Référence : Règlement 2022-01 – Règlement modifiant le règlement numéro 2018-01 afin de modifier l'indexation de la rémunération de base annuelle des élus.

Fait à Saint-René-de-Matane, ce 15^e jour de janvier 2024,

Joyce Bérubé
Directrice générale
et greffière-trésorière